

Réf. DI – AM – APE – 2021-2022/031 – Adaptation de la stratégie d'accueil des élèves en secondaire suite au Comité de concertation du 6 janvier 2022

Madame, Monsieur,
Chers Parents,
Chers élèves,

Suite au Comité de concertation (CODECO) du jeudi 6 janvier 2022, les mesures suivantes ont été prises :

- Confirmation d'une reprise en 100% présentiel à partir du 10 janvier 2022 ;
- Jusqu'au 28 janvier au moins, les mesures de restriction applicables à la vie scolaire communiquées dans le cadre de la circulaire 8407 demeurent d'actualité. Pour rappel, il s'agit des éléments suivants :
 - o attention permanente à la ventilation et installation de détecteurs de CO2 (voir circulaire 8360) ;
 - o port du masque à l'intérieur pour les membres du personnel et les élèves ;
 - o invitation aux parents à réaliser des auto-tests sur leurs enfants avant la rentrée du 10 janvier et, ensuite, une fois par semaine.
- Autorisation des sorties scolaires d'une journée ;
- Adaptation de la stratégie de testing et de tracing dans la société et les dans les collectivités scolaires. Au niveau scolaire, cela se traduit principalement par la suppression de l'emergency brake et par une modulation des règles à respecter en cas de contact à haut risque des élèves en fonction de leur statut vaccinal.

Sous réserve de confirmation par l'ONE, le protocole se construirait de la manière suivante :

- o Eu égard au port du masque buccal et au respect des recommandations de ventilation, en cas de contamination d'un camarade, les enfants d'une classe sont considérés comme des contacts à bas risque ;
- o Si un contact à haut risque a eu lieu au sein du foyer familial, une quarantaine stricte doit être respectée ;
- o En cas de symptômes du covid confirmés par un test positif, l'élève sera – *comme les adultes* – placé en isolement pour sept jours. Si le jeune est un cas contact à haut risque, son statut change en fonction de la vaccination. **Entièrement vacciné (jusqu'à 17 ans on l'est avec une dose)** : il n'y a pas de quarantaine, mais des mesures de prudence à respecter. **Non vacciné** : il doit entrer en quarantaine pendant dix jours et peut en sortir au bout de sept jours à condition de réaliser des autotests négatifs quotidiens.

Notons qu'il n'y aura plus de fermeture automatique de classes en secondaire. **Seuls les services d'hygiène pourront prendre cette décision au cas par cas.**

L'ONE finalise actuellement l'adaptation de ses protocoles à l'attention des SPSE et CPMS de WBE. Un document d'information plus complet vous sera transmis dès que nous en saurons un peu plus.

Les dispositions en matière de gestes barrière, de distanciation sociale, etc. présentées dans l'avis aux parents « 029P - 2021-22 - *Adaptation de la stratégie d'accueil des élèves en secondaire Suite au CODECO du 3 décembre 2021 – DI ou DS* » demeurent d'application pour l'ensemble des acteurs de notre établissement.

Une année nouvelle commence, mais elle a comme un air de déjà vu ! Je compte sur la bonne volonté de chacun pour limiter les risques tant pour soi que pour sa famille, les autres étudiants et les membres du personnel en adoptant une attitude responsable où la sécurité de tous demeure le centre des préoccupations.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à l'ensemble de ces consignes et l'énergie positive que vous mettrez dans leur respect et leur mise en œuvre.

Mon équipe et moi-même demeurons à votre disposition.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI